

AGF ASSET MANAGEMENT



***AGF VALEURS DURABLES***

***Prospectus Simplifié***

**Date d'agrément : 02-juil-91**

**Date d'édition : 29 mars 2005**

## SECTION I: PROSPECTUS SIMPLIFIE

### I Partie A Statutaire

#### SECTION I : PROSPECTUS SIMPLIFIE

### I Partie A Statutaire

#### I.1 Présentation succincte

- u **Dénomination de l'OPCVM** : AGF VALEURS DURABLES
- u **Forme juridique** : SICAV de droit français
- u **Compartiments/nourricier** : non/non
- u **Gestionnaire financier par délégation** : AGF ASSET MANAGEMENT
- u **Dépositaire** : SOCIETE GENERALE
- u **Commissaire aux comptes**: S.F.P.B.
- u **Commercialisateur**: AGF Asset Management et/ou Groupe AGF

#### I.2 Informations concernant les placements et la gestion

- u **Classification**: Actions de pays de la zone euro

#### u **Objectif de gestion** :

La SICAV a pour objectif de gestion d'obtenir une performance à moyen et long terme en investissant sur des actions d'entreprises qui satisfont aux critères suivants de développement durable : la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique. La prise en compte de ces critères viendra s'ajouter à celle de critères financiers classiques, tels que la croissance des résultats ou la valorisation des entreprises, dans le but de construire un portefeuille offrant un meilleur couple qualités sociétale / qualités financières possible.

#### u **Indicateur de référence** :

La méthode de gestion d'AGF Valeurs Durables décrite dans la section «Stratégie d'investissements » n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence. En effet, la principale source de valeur ajoutée est la sélection active de valeurs centrée sur des thématiques spécifiques (la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique) qui permettront d'atteindre l'objectif de gestion.

#### u **Stratégie d'investissement** :

##### A- Stratégie d'investissement :

Dans le cadre de la gestion d'AGF Valeurs Durables, la principale source de valeur ajoutée est la sélection active de titres de sociétés qui offrent le meilleur couple qualités sociétales / qualités financières possible.

Le degré minimum d'exposition au risque actions du portefeuille d'AGF Valeurs Durables est de 90%, avec une exposition minimum de 60% sur la zone Euro.

Afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif du fonds est composé en permanence à hauteur de 75% minimum d'actions de la zone Euro.

#### **1- Sélection active de valeurs:**

La stratégie d'investissement du fonds repose, de manière principale et récurrente, sur la sélection active de valeurs (gestion dite « stock picking »).

En matière d'ISR, notre philosophie d'investissement correspond à une démarche de sélection sectorielle positive (approche " best in class ") et non à l'approche d'exclusion propre à l'investissement éthique. La

sélection des meilleurs pratiques en matière de développement durable se matérialise par l'insertion de filtres supplémentaires et complémentaires à l'analyse financière " classique " des valeurs représentées dans l'univers d'investissement.

Les critères d'évaluation ISR sont ainsi présents dès l'analyse fondamentale des valeurs et visent à compléter l'analyse purement financière sans approche discriminante afin de ne pas réduire le potentiel de performance du portefeuille.

*Pour connaître le détail de la sélection des valeurs merci de bien vouloir vous référer à la note détaillée.*

## **2 - Diversification des choix d'investissements:**

Dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, AGF Valeurs Durables est amené à investir régulièrement en dehors de son marché domestique (constitué du marché des actions de la zone Euro) au travers de capitalisations sur le reste de l'Europe pour une exposition maximale de 10% de son actif.

## **3 - Liquidités**

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de liquidités dans le portefeuille

## **B- Actifs utilisés :**

### **1 - Actions et titres assimilés :**

AGF Valeurs Durables investit principalement sur son marché domestique constitué du marché des actions de la zone Euro.

Afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif du fonds est composé en permanence à hauteur de 75% minimum d'actions de la zone Euro.

### **2 - OPCVM:**

De façon accessoire, AGF Valeurs Durables pourra détenir des actions ou parts d'OPCVM Actions, afin de dynamiser les performances ; et aussi des actions ou parts d'OPCVM monétaires afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant d'AGF Valeurs Durables. Ces investissements seront inférieurs à 10% de l'actif net du fonds

### **3 - Instruments dérivés:**

Il s'agit d'instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers et / ou de gré à gré. Le gérant pourra intervenir sur ces marchés pour s'exposer et/ou se couvrir sur les risques actions, et se couvrir sur les risques de change.

Les opérations portant sur les instruments dérivés et sur les titres intégrant des dérivés seront effectuées dans la limite de 20% maximum de l'actif de l'OPCVM.

### **4 - Titres intégrant des dérivés :**

Comme dans le cadre des instruments dérivés, les titres intégrant des dérivés sont utilisés afin de s'exposer et/ou se couvrir sur les risques actions, et se couvrir sur les risques de change.

Les opérations portant sur les instruments dérivés et sur les titres intégrant des dérivés seront effectuées dans la limite de 20% maximum de l'actif de l'OPCVM.

### **5 - Autres instruments :**

La SICAV peut faire appel de façon secondaire à des instruments du marché monétaire et obligataire. Afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant d'AGF Valeurs Durables, l'actif peut être investi par exemple sur des prises et mises en pensions ou sur des titres de créances négociables. Le portefeuille d'AGF Valeurs Durables pourra aussi contenir des obligations.

#### u Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché »

**L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.** L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple : la volatilité.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPCVM sont listés ci-dessous.

- Risque lié au marché Actions (Risque lié à l'évolution de la valorisation de l'univers d'investissement Actions). A tout instant, l'exposition au marché action est au moins de 90%.
- Risque Sectoriel / Géographique (Risque lié à l'évolution de la valorisation d'un segment de marché particulier tel que le secteur économique, la zone géographique, etc.).
- Risque lié au choix des Actions individuelles (Risque propre aux variations des actions d'une entreprise en particulier).
- Risque de Change (Risque que la valeur des investissements soit affectée par une variation des taux de changes). A tout instant, l'exposition au risque de change est au maximum de 10%.
- Impact des Produits Dérivés (Risque lié au dynamisme des produits dérivés, source de volatilité dans les performances du portefeuille).
- Risque Relatif (Risque introduit par les paris relatifs à l'univers/indice de référence, le cas échéant).
- Risques Particuliers (Risques liés aux particularités de l'orientation de gestion de l'OPCVM au sein de sa catégorie).

AGF Valeurs Durables est un OPCVM qui se focalise sur des sociétés appliquant les meilleures pratiques de leur secteur en matière de développement durable. Parmi les OPCVM de type Actions de pays de la zone Euro, cette spécialisation et l'absence de benchmark directement pertinent impliquent une exposition particulière au *Risque Sectoriel* et au *Risque Relatif*.

#### u Garantie ou protection :

Néant

#### u Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs. La SICAV est éligible au Plan d'Epargne en Actions et pourra servir de support à un contrat d'assurance vie exprimé en unités de compte.

Le profil de risque de l'OPCVM le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant bénéficier du potentiel d'appréciation du marché des actions de pays de la zone euro respectant les critères de développement durable, tout en étant conscient que ce marché peut présenter des risques pour les investisseurs

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est

également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

### I.3 Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

#### Les commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3 % taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Néant

*Cas d'exonération : aucun.*

#### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

<b>Frais facturés à l'OPCVM :</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,794 % TTC, Taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### **u Régime fiscal**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

#### I.4 Informations d'ordre commercial

##### **u Conditions de souscription et de rachat**

Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et effectuées sur la base de la prochaine valeur liquidative. En cas de suspension de la cotation, les ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative établie.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés auprès du dépositaire, Société Générale, 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Chaque Action peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de Actions.

**u Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée chaque jour . Elle est établie chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux.

**u Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : Au siège de la société de gestion et du dépositaire .

##### **u Date de clôture de l'exercice**

Date de clôture de l'exercice comptable : Dernier jour de bourse du mois de décembre à Paris.

Date de clôture du premier exercice :

##### **u Affectation du résultat**

Les revenus de l'OPCVM sont capitalisés chaque année.

##### **u Devise de libellé des parts ou actions** : EUR

##### **u Date de création** :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21-juin-91. Il a été créé le 15-oct-91.

#### I.5 Informations supplémentaires

- Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AGF ASSET MANAGEMENT

20, rue Le Peletier

75009 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site : [www.agf-am.com](http://www.agf-am.com)

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire en adressant une demande auprès de :

AGF ASSET MANAGEMENT

Département Marketing/Communication

20, rue Le Peletier

75009 PARIS

ou par e-mail à l'adresse suivante : [asset@agf.fr](mailto:asset@agf.fr)

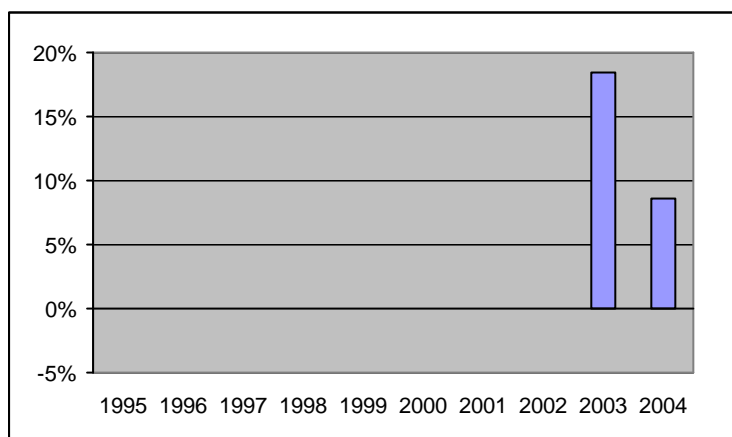
Date de publication du prospectus : 29 mars 2005

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances de l'OPCVM au 31/12/2004 :



Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>AGF Valeurs Durables</b>	8,56%		
Indice de référence*	12,67%		
Indice de référence **	9,39%		
Indice de référence ***	12,31%		

*Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)*

### AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

- \* MSCI EMU
- \*\* Eurostoxx 50
- \*\*\* Eurostoxx 324

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2004 :

Non applicable.

### Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2004 :

Non applicable.